

Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »
Rapporteur : M. Jean-François LE TALLEC

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Pour un nouveau panorama portuaire au service de l'économie et du développement régional »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La candidature du Conseil régional pour la gestion des 83 ports de Bretagne, déposée dans le cadre de la loi NOTRe et présentée lors de la session plénière de mars 2016, s'articulait autour de trois axes :

- poursuivre l'intégration du système des ports de commerce au service d'une stratégie régionale ;
- mettre en place une coopération forte des autorités portuaires compétentes dans le domaine de la pêche, pour agir de manière collective et coordonnée dans l'objectif de développer toutes les synergies pertinentes entre les ports de pêche ;
- agir en cohérence avec la compétence régionale sur la desserte des îles au 1er janvier prochain ;
- conforter le développement des synergies aux échelles territoriales pertinentes.

A la suite de cette candidature, le Conseil régional propose l'élaboration d'un « nouveau panorama portuaire au service de l'économie régionale » concrétisé par un accord de coopération portuaire entre le Conseil régional et les Conseils départementaux du Finistère et des Côtes d'Armor. Cet accord prévoit la définition d'un périmètre plus restreint de ports (19) pour lesquels candidate in fine le Conseil régional, avec notamment le projet de mise en réseau de 6 ports de commerces bretons. Il propose la création d'un Groupement d'intérêt public (GIP) « Pêche de Bretagne », complétée d'une redéfinition des structures de gouvernance locale.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

A l'issue du dépôt de candidature du Conseil régional, le CESER avait souligné sa satisfaction de voir la Région s'appuyer sur une vision « systémique » des infrastructures portuaires. Le CESER sera attentif à ce que ce nouveau panorama portuaire permette aux ports d'accompagner les transformations de l'économie maritime et de leurs hinterlands. Moteurs de développement économique, ils ont en effet des cartes à jouer : leur grande diversité et leur taille, qui leur confèrent une grande flexibilité et des capacités d'adaptation rapide qu'ils doivent mettre à profit pour continuer à saisir de nouvelles opportunités.

Le CESER avait néanmoins exprimé quelques motifs de vigilance sur le bon déroulement du transfert de compétence, relatifs à la concertation. Sur ce point, le CESER note avec satisfaction la tenue d'échanges entre collectivités candidates et la répartition d'un commun accord de la gestion des différents ports. Il souligne particulièrement le souci de cohérence dans la stratégie partenariale adoptée sur les ports de commerce et les ports de pêche. Il prend acte des premières missions dévolues à « Pêche de Bretagne » et sera attentif à la bonne intégration des acteurs de la filière au sein de la structure, qu'il s'agisse des concessionnaires, des représentant des entreprises et des salariés.

Par ailleurs, s'agissant des ports de plaisance, le CESER souligne que leur gestion n'est pas homogène entre les territoires et exprime son souhait de voir la Région renforcer son action en faveur d'une plus grande coordination et mutualisation dans le domaine de la plaisance, par exemple via son soutien à l'Association des ports de plaisance de Bretagne.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la transmission d'informations relatives aux modalités du transfert de compétence, notamment en matière budgétaire ;
- la transmission d'éléments relatifs à l'association des titulaires actuels des concessions et des professionnels concernés, pour lesquels le CESER ne note pas d'éléments nouveaux.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne Pour un nouveau panorama portuaire au service de l'économie et du développement régional

Nombre de votants : 101

Ont voté pour l'avis du CESER : 101

Valérie FRIBOLLE (CCIR), René LE PAPE (CCIR), Jean-François LE TALLEC (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Jacques JAOUEN (CRAB), Michel GUEGUEN (CRMA), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Béatrice COCHARD (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Serge LE FLOHIC (UPA), Lucien TRAON (CGPME), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'ouest), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Elisabeth HERVE (Par accord FRCIVAM-IBB), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Hervé JENOT (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe LE ROUX (UNAPL), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URSP), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Sylvie GUILBAUD (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUENEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOU (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Patrice BOUDET (CGT), Jean Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Danièle KERJAN (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Joël JOSSELINE (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marc CLERY (FSU), Lionel LE BORGNE (URAF), Annie GUILLERME (URCIDFF), Nadia LAPORTE (FCPE), Guylaine ROBERT (APEL), Isabelle TOXE (Par accord URAPEI-CREAI), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), François HERVIEUX (Par accord CLCV-UFC - Que choisir), Michel MORVANT (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Jean-Emile GOMBERT (Par accord entre les Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Yann-Hervé DEROECK (FEM), Bertrand LAOT (Union régionale de la Mutualité française), Bernard GAILLARD (CRSA), Zoé HERITAGE (IREPS), Léa MORVAN (CRIJ), Yannick HERVE (CRAJEP), Marie-Pascale DELEUME (Association Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Association Eau et rivières de Bretagne), Daniel PIQUET-PELLORCE (Bretagne vivante), Alain THOMAS (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Chantal BEVILLON (Personnalité qualifiée), Frédérique BONNARD-LE FLOC'H (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Pauline PAOLI (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de M. Gilles POUPARD Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

Le Conseil Régional propose d'élaborer un nouveau panorama portuaire au service de l'économie bretonne. Il candidate pour un périmètre plus restreint de ports (19) et propose notamment la mise en réseau de six ports de commerce et la création d'un GIP Pêche de Bretagne.

Pour la CFDT, l'économie maritime constitue un des leviers majeurs pour la construction de l'économie bretonne de demain. Elle est un des piliers de la « glaz économie » portée par le Conseil régional. L'économie maritime bretonne est vulnérable et n'échappe pas aux transitions économiques et écologiques en cours. Mais elle est aussi porteuse d'innovation et de créations d'emplois. Ce potentiel concerne bien sûr les énergies marines renouvelables pour lesquelles le Conseil Régional vient de définir une feuille de route. Ce potentiel de développement concerne aussi la filière algale, les biotechnologies marines, les produits de la mer, le navire du futur ou le numérique.

La CFDT a soutenu l'appel lancé par le CESER en septembre 2015 à bâtir et mettre en œuvre une stratégie maritime en Bretagne. Ce rapport préconisait en particulier de faire de la stratégie portuaire le pivot de la politique maritime régionale. Le nouveau panorama portuaire présenté aujourd'hui constitue une 1ère étape de cette stratégie portuaire à définir.

En effet, les ports de commerce, les ports de pêche ou de plaisance en plus de leurs fonctions classiques ont également dans les espaces proches des quais une fonction d'accueil de l'économie maritime productive. La construction et la réparation navale civile et militaire, les industries nautiques, la transformation des produits de la mer ont dans la plupart des cas la nécessité d'être localisés bord à quai ou à proximité de la mer. Par ailleurs, les ports sont aussi des espaces stratégiques pour développer l'intermodalité. Une articulation est à trouver avec le Plan Régional d'Action Logistique.

Le littoral breton et notamment ses ports ont-ils aujourd'hui la capacité d'accueil suffisante pour concrétiser la croissance bleue? C'est l'objet de l'autosaisine du CESER en cours de la section mer et littoral intitulée « produire et/ou résider sur le littoral breton ». Il est bien entendu prématuré de conclure sur cette question tant que l'étude n'est pas achevée.

Mais, on peut d'ores et déjà, souligner que compte tenu des besoins d'investissements et de modernisation dans les espaces portuaires et du contexte de ressources publiques limitées, il est indispensable d'éviter les concurrences stériles entre les ports dont les vocations sont proches, de favoriser les synergies mais aussi de soutenir un développement équilibré de tous les territoires maritimes bretons.

C'est pourquoi la CFDT approuve la volonté du Conseil Régional de favoriser la mise en réseau des ports de commerce et des ports de pêche au service du développement de l'économie maritime bretonne. En ce qui concerne la définition des politiques à venir, elle sera attentive à l'association de tous les acteurs de cette économie y compris les salariés et leurs représentants.



Intervention de M. Dominique LECOMTE Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne

Dans le cadre des options ouvertes par la Loi NOTRe, le Conseil régional s'est porté candidat à la propriété et à la gestion des 83 ports départementaux recensés sur le littoral breton. Nous avons fait part de notre avis favorable à cette démarche, concourant à la mise en place d'une stratégie portuaire englobante et à la rationalisation de la gestion de ces infrastructures. La volonté de réorganiser le « *système de gouvernance portuaire breton, afin d'améliorer la performance des équipements.* » en constituait le principal objectif à nos yeux.

Des départements ont souhaité conserver un rôle fort dans la gouvernance des ports, en particulier des ports de pêche, afin que ceux-ci jouent pleinement leur fonction de moteur du développement économique du littoral et de la filière pêche.

La feuille de route qui nous est communiquée aujourd'hui intègre ces préoccupations et répond en partie aux attentes de clarification sur la déclinaison opérationnelle du projet régional. Elle marque aussi la capacité des différentes collectivités impliquées dans l'accord à travailler ensemble au service des territoires.

Sur les ports de commerce, nous partageons les orientations promues par la Région de renforcer les synergies entre les infrastructures. Elles doivent être guidées par un souci de bonne gestion économique et financière en lien avec les concessionnaires, qui pourront d'autant plus facilement mettre en œuvre leurs propres mutualisations de moyens et d'outils. La logique de « système portuaire commerce » inscrite dans le rapport traduit bien à nos yeux la volonté de maintenir une activité économique dynamique pour chaque hinterland, en lien étroit avec les infrastructures de transport.

Sur la filière pêche, l'outil de Groupement d'Intérêt Public « Pêche de Bretagne » nous paraît pertinent. Il sera à même d'associer dans un cadre élargi l'ensemble des acteurs de la filière en vue d'actions cohérentes. La commission d'orientation intégrant, outre les collectivités territoriales, les concessionnaires et les acteurs privés, constituera le lieu de réflexion stratégique collective sur le développement de la filière.

Le CESER a très largement travaillé sur l'économie maritime, en soulignant l'enjeu pour la Bretagne. Le collège 1 souhaite vivement que cette rénovation de la gouvernance et de la gestion des ports s'inscrivent d'abord au service des acteurs économiques et de l'emploi.



Intervention de M. Jean-Luc PELTIER Comité régional CGT de Bretagne

La CGT partage l'ambition du conseil régional consistant à mettre en œuvre une stratégie portuaire cohérente visant le développement économique et in fine de l'emploi dans nos territoires. En effet l'activité portuaire tient toute sa place en Bretagne qu'il s'agisse des ports de commerce, des activités des ports de pêche, de l'offre touristique régionale, des activités industrielles avec le développement d'une filière EMR, des activités tertiaires ou de services et enfin de l'industrie navale avec ses activités de construction et de réparation.

La CGT se félicite que le processus de concertation entre les collectivités aboutisse à la mise en œuvre de ce nouveau panorama portuaire et les quatre axes majeurs retenus reflètent bien la réalité des activités économiques des ports de Bretagne.

Comme nous l'avons rappelé à plusieurs reprises au sein de cette instance, l'État a trop longtemps négligé l'atout que constitue les activités portuaires tout comme leurs débouchés terrestres qui doit faire l'objet d'une attention particulière de tous les acteurs tant institutionnels qu'économiques. En ce sens, la CGT rappelle que les Ports de Brest, Lorient, St Malo, Le Gué constituent des plates-formes multimodales qui peuvent prendre toutes leurs places dans le trafic maritime international.

Dans un contexte économique voué aux gémonies de la mondialisation, la CGT réaffirme que cette stratégie doit d'abord s'appuyer sur des synergies fortes et jouer la carte de la complémentarité entre les différents ports de Bretagne. Toute tentative de mise en concurrence des différentes places portuaires, quel qu'en soit l'activité principale, serait totalement contre-productive. Pour la CGT, ce nouveau panorama portuaire doit porter aussi sur des mesures immédiates en faveur de l'industrie et d'emplois nouveaux, ce qui supposent des actes concrets notamment dans le secteur de la réparation et de la construction navale où s'opère actuellement un dépeçage des activités de l'opérateur public avec un paradoxe flagrant entre le volume de charge et les destructions d'emplois dans nos territoires. La situation actuelle consistant à financer le développement économique des quelques acteurs privés du secteur avec de l'argent public trouve ses limites eu égard au bilan emplois et au regard du nombre de salariés détachés employés par ces mêmes acteurs.

Il conviendrait pour la CGT de faire un bilan socio-économique des dispositions de soutiens financiers apportés par l'Etat et les collectivités avant de décider de toutes nouvelles mesures de même nature.

Il est aussi nécessaire de diversifier les activités industrielles portuaires et la CGT reste force de propositions autour de la mise en place d'une filière de déconstruction navale.

Concernant l'activité touristique et notamment la desserte des îles, la baisse des dotations publiques aux collectivités ne peuvent être un prétexte pour mettre en œuvre une offre « bas-coûts » à l'occasion du renouvellement des DSP, ce qui s'est d'ailleurs traduit dans le Morbihan par une hausse significative des tarifs tant pour les îliens que pour les touristes.

La CGT en appelle au sens commun de tous les acteurs concernés dans le cadre de la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie portuaire pour que celle-ci profite au développement régional.